

# Règlement du jeu « Calendrier de fin d'année » Organisé par Le Club AccorHotels

## Article 1 : Société organisatrice

La S.A ACCOR, au capital de 853 553 388 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 602 036 444, dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux organise du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 9H au 01 janvier 2018 à 23H59 sur internet uniquement un jeu-concours, en France et sans obligation d'achat dénommé « Calendrier de fin d'année ».

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## Article 2 : Modalités de participation

ACCOR propose du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 9h au 01 janvier 2018 à 23H59 sur le site [www.calendrier-le-club-accorhotels.com/](http://www.calendrier-le-club-accorhotels.com/) un jeu-concours intitulé « Calendrier de fin d'année » pour les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure sans obligation d'achat. Les personnes éligibles aux lots sont les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels résidant en France métropolitaine.

Sont exclus d'office les personnes de moins de 18 ans, le personnel de la société ACCOR, le personnel de CASSIOP La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 11 75bis boulevard d'Armentières - 59100 ROUBAIX, Arnaud Martin et Olivier Graveline - Huissiers de justice associés - 1 rue Bayard 59000 LILLE

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour participer à ce jeu, il faut :

1. Être majeur et avoir un compte membre Le Club AccorHotels. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

2. Se rendre sur le site internet qui héberge le jeu accessible à l'adresse suivante : [www.calendrier-le-club-accorhotels.com/](http://www.calendrier-le-club-accorhotels.com/)
3. Renseigner son numéro de membre Le Club AccorHotels
4. Accepter les conditions générales du jeu et compléter les informations demandées dans le formulaire : Numéro de membre – Civilité - Nom – Prénom - Email.
5. Une fois que l'ensemble des informations demandées ont été complétées, alors le jeu devient accessible.

La participation du joueur ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription complètement validé.

Tous les gagnants (instants gagnants et tirage au sort) seront recontactés sur l'adresse e-mail saisie au moment de leur inscription au jeu. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

Le règlement complet de l'opération sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à CASSIOP, La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 11 75bis boulevard d'Armentières - 59100 ROUBAIX. Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés - hors câble (ou fibre optique) et ADSL - sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de fin de l'Opération, par courrier à l'adresse de l'Opération :

Hotels Services / SMI - Direction Loyalty & CRM  
ACC1110 CS20077  
82 Rue Henri Farman  
92445 Issy les Moulineaux cedex France

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Le timbre correspondant sera remboursé au tarif lent sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

La demande de remboursement de la demande du règlement qui aura été formulée par écrit, devra en être faite concomitamment à ladite demande en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement des frais susvisés est limité à une seule demande par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

### **Mécanique du jeu :**

Pour participer au jeu « Calendrier de fin d'année », les joueurs sont invités à découvrir chaque jour une nouvelle dotation, information ou promotion proposée par Le Club AccorHotels. En parallèle de ces dotations, informations et promotions à découvrir chaque jour, un tirage au sort final sera organisé le **31 Janvier 2018** et permettra à un membre de gagner une dotation finale.

Chaque participation quotidienne donne 1 chance de plus de gagner au tirage au sort final : **un séjour d'une semaine en chambre deluxe au Santa Teresa Rio de Janeiro – Mgallery by Sofitel, un soin au spa de l'hôtel, un déjeuner ou diner au restaurant de l'hôtel ainsi que des billets d'avion pour 2 personnes A/R au départ de Paris à destination de Rio de Janeiro en catégorie business valable jusqu'au 31/12/2018.**

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, CASSIOP, pour le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

### **Article 3 : Prix et attribution des prix des instants gagnants ainsi que des tirages au sort**

#### Dotations Le Club AccorHotels :

- Un total de 4 000 000 points Rewards Le Club AccorHotels (dispatché sur les différents jours du jeu)

#### Dotations Thalassa sea & spa :

- 1 bon cadeau d'une valeur de 500€ valable 1 an dans toutes les destinations Thalassa sea & spa en France  
**Voucher valable du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018**  
**Voucher N° 2017-5**
- 3 « Kits Bien-Être Thalassa Sea & Spa » contenant chacun : 1 tote-bag + 1 pochette « J'Peux pas, j'ai Thalassa ! » + 1 Travel Set AquaScience + 1 Dodow

#### Dotations MGallery by Sofitel :

- 1 Séjour de 1 nuit, pour deux personnes, petit déjeuner inclus à La Grande Terrasse Hotel & Spa La Rochelle MGallery by Sofitel.

**Voucher valable jusqu'au 30 décembre 2018, sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

#### **Réf : Calendrier Avent 2017 LCAH**

- 1 Séjour de 1 nuit, pour deux personnes, petit déjeuner inclus à l'hôtel Le Louis Versailles Château MGallery By Sofitel.

**Voucher valable jusqu'au 30 décembre 2018, sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

## Réf : Calendrier Avent 2017 LCAH

### Dotations Ibis :

- 3 cartes cadeaux famille ibis (1 nuitée offerte + petit déjeuner en France)
- 1 nuit, petit déjeuner compris à l'hôtel ibis Styles La Rochelle Thalasso Chatelaillon

**Voucher valable du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

### Dotations Mercure :

- 1 nuit, petit-déjeuner compris dans un hôtel Mercure en France

**Voucher valable du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018 sur demande et selon les disponibilités de l'hôtel.**

### Dotations Adagio :

- 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes à l'Aparthotel Adagio Edinburgh Royal Mile.

\* Ce séjour comprend uniquement l'hébergement dans un studio 2 personnes (draps, couettes et linge de toilette fournis, cuisine équipée avec vaisselle, ménage de fin de séjour inclus). Le transport, la restauration et les activités restent à votre charge.

NB : Ce séjour, non cessible, sera enregistré sous réserve de disponibilités et ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu. Aucune demande de réservation par fax ne sera prise en compte. Seul un email ou une prise de contact téléphonique seront acceptés à plus de 2 semaines de la date de départ.

**Voucher valable du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018**

### Dotations Europcar :

1 week-end de 3 jours en catégorie Compacte (code CDMR, modèle de type Peugeot 308 ou similaire) d'une valeur de 190€ TTC.

Condition d'utilisation du gros lot pour le règlement, s'agissant du week-end de location Europcar de trois (3) jours en Peugeot 308 ou similaire :

- Il s'agit d'une location gratuite de (trois) 3 jours en catégorie CDMR Peugeot 308 ou similaire pour une valeur de 158,33 € HT (cent cinquante-huit euros et trente-trois centimes hors taxes), soit 190 € TTC (cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).
- La location comprend : 250 km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).
- Cette gratuité est valable du lundi 1er janvier 2018 au vendredi 30 juin 2018 (hors vacances scolaires toutes zones confondues) sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.
- La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW) ou de dommages aux véhicules (CDW) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (PFI) et le coût d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.
- La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :
  - Le dépôt de garantie ;
  - Tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ ;

- Les kilomètres effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ;
  - L'essence utilisée durant la location ;
  - Les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe du contrat lors de la location.
- Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au bénéficiaire dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.
  - Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus. Cette location ne donne pas lieu au cumul de points AccorHotel le Club.
  - La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet europcar.fr.

#### Dotations Teddy Christmas by Le Club AccorHotels :

- Une (1) place Adulte et une (1) place Enfant pour l'évènement « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels » organisé le mercredi 20 décembre 2017 de 14h à 18h inclus à Paris, au cours duquel divers ateliers vont être organisés (ex. : atelier cuisine, shooting photo avec Teddy Riner, remise de cadeaux...).

*Cf Annexe Règlement complet du jeu "Teddy Christmas by Le Club AccorHotels"*

#### Tirage au sort La Collection by Le Club AccorHotels :

Remboursement en points Rewards de 10 commandes effectuées sur le site :

<https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/>.

Toutes les commandes passées entre le mardi 5 novembre 00h00 et le mardi 5 novembre 23h59 réglées intégralement en points Rewards (dans la limite de 50 000 points Rewards maximum) et avec livraison en France seront éligibles au tirage au sort.

Le remboursement se fera sous forme d'un crédit de points Rewards directement sur le compte du membre sous 30 jours. Les gagnants seront informés par email.

#### Dotations Delsey :

- 1 valise cabine de la collection ultra-légère TURENNE d'une valeur unitaire de 229 €
- 2 beauty case CHATELET HARD coloris angora d'une valeur unitaire de 155 €
- 2 beauty case Travel Necessities d'une valeur unitaire de 14.90€
- 5 lots de Travel Necessities + porte-adresses d'une valeur unitaire de 26.90€

#### Dotations Youboox :

- 35 abonnements Youboox allant de 1 mois à 6 mois à gagner répartis de la manière suivante :
  - 20 abonnements de 1 mois d'une valeur unitaire de 7,99€,
  - 10 abonnements de 3 mois d'une valeur unitaire de 21€
  - 5 abonnements de 6 mois d'une valeur unitaire de 39€.

### Dotations Bagllerina :

Intemporelles Box Rouge - disponible du 36 au 42 pour 3 gagnants.  
La valeur de la Box est de 115€ TTC prix public.

### Lot du tirage au sort :

Ce séjour comprend :

- 1 aller-retour pour 2 personnes en catégorie business valable jusqu'au 31 décembre 2018, à destination de Rio de Janeiro au départ de Paris.
- 1 semaine pour 2 personnes en chambre Deluxe, petit-déjeuner compris, au Santa Teresa Rio de Janeiro – MGallery by Sofitel, un soin au spa de l'hôtel ainsi qu'un déjeuner ou diner au restaurant de l'hôtel.

Certaines restrictions de durées de séjour peuvent être appliquées.

La Société AccorHotels contactera directement le gagnant afin de définir avec lui les dates de séjours souhaitées et le gagnant s'engage à communiquer les coordonnées de l'accompagnant pour la réservation du billet d'avion. Le gagnant et son accompagnant devront être titulaires d'un passeport en cours de validité à la date du voyage.

- Les dates de séjours et billets d'avions seront confirmées au gagnant, par e-mail à l'adresse saisie lors de l'inscription au jeu, dès lors que l'hôtel et la compagnie aérienne auront confirmé les disponibilités sur les dates souhaitées par le gagnant.
- Le séjour et les billets d'avion sont strictement personnels, ils ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Ce séjour ne peut également faire l'objet d'aucun dédommagement s'il n'est pas consommé dans les délais impartis, il n'est ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable.

Les billets seront délivrés sur les vols au départ de Paris, dans la limite des places disponibles. Ils sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit et sont inéligibles à l'obtention de gain de miles sur un quelconque programme de fidélité.

Le « mémo voyage » sera adressé aux gagnants par courrier électronique.

### Lots des instants gagnants :

En cas de gain, le gagnant recevra un email de la part des équipes Le Club AccorHotels France lui confirmant la nature du lot remporté et sera invité à compléter le formulaire de remise de lot (données demandées : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone). Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale à l'adresse renseignée sur le formulaire de remise de lot.

Les lots seront adressés aux gagnants dans un délai de 12 semaines suivant la réception par la Société Accor du formulaire de remise de lot dûment complété des coordonnées du gagnant.

La Société AccorHotels se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.  
LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courriel ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

En cas de rupture de stock d'un produit, AccorHotels se réserve la possibilité d'adresser aux gagnants concernés un bon d'achat de la même valeur à valoir chez la marque partenaire.

La société AccorHotels se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne ayant réussi ou tenté de frauder, y compris en déclarant une fausse identité.

La société AccorHotels ne saurait être tenue responsable dans le cas du mauvais acheminement du courrier électronique.

#### **Article 4 : Publicité**

Le gagnant autorise gracieusement la société Accor à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur les pages Facebook du groupe AccorHotels ou sur d'autres supports publi-promotionnels liés à cette opération.

#### **Article 5 : Responsabilité des sociétés organisatrices**

Ce règlement est déposé en l'étude de Maître Arnaud Martin et Olivier Graveline - Huissiers de justice associés - 1 rue Bayard 59000 Lille

Ce règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de : CASSIOP, La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 205 – 206 / 99A  
Boulevard Constantin Descat - 59200 TOURCOING

AccorHotels se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu concours Calendrier de fin d'année sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de

ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par Accor comme rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

AccorHotels rappelle aux participants les caractéristiques et les limites de l'outil Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet et plus particulièrement au site du jeu concours.

AccorHotels ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter et jouer au jeu concours Calendrier de fin d'année du fait de tout défaut technique ou tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

#### **Article 6 : Informations nominatives**

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont des informations strictement réservées à usage interne.

Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (article 34 de la loi française "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978) jusqu'au 15 janvier 2018.

Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à :  
CASSIOP La Plaine Images / L'Imaginarium  
Bureau 11  
75bis boulevard d'Armentières - 59100 ROUBAIX

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la date du tirage au sort (qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 2018) seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations communiquées par les participants au jeu sont fournies à AccorHotels et personne d'autre. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du présent jeu.

#### **Article 7 : Droit applicable-juridiction**

Le présent jeu est soumis au droit français.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

#### **Article 8 : Autres principes**

La participation à ce jeu implique :

1. L'acceptation des Conditions d'utilisation du jeu « Calendrier de fin d'année » et de la Politique de confidentialité d'Accor.
2. Le présent règlement peut être consulté chez :  
CASSIOP  
La Plaine Images / L'Imaginarium - Bureau 11  
75bis boulevard d'Armentières - 59100 ROUBAIX
3. La Politique de confidentialité du groupe Accor peut être consultée sur  
<http://meetings.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml>

La société AccorHotels décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leur lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputées en faire partie intégrante.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 23/11/2017.

## Annexes

### Règlement du jeu "Teddy Christmas by Le Club AccorHotels"

#### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société Pro-Fid, société par actions simplifiée au capital de 3 500 000,00 €, inscrite au RCS d'Evry sous le numéro 433 825 650 et dont le siège social se trouve au 2 rue de la Mare Neuve, 91000 EVRY, France (ci-après, « l'Organisateur »), organise du 1er décembre 2017 à 9h00 au 4 décembre 2017 à 9h00 inclus, un jeu gratuit dénommé « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels » (ci-après le « Jeu ») sur la page Internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » accessible à l'adresse <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com>. Ce jeu, sans obligation d'achat ni de séjour dans un hôtel de l'Organisateur, est destiné aux membres du programme de fidélité Le Club AccorHotels et à leur enfant.

#### **Article 2 : Champ d'application**

Ce Jeu est organisé exclusivement sur la page internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » accessible à l'adresse <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>, du 1er décembre 2017 à 9h00 au 1 décembre 2017 à 23h59 inclus, et sera disponible en langue française.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure selon la loi française à la date de début du jeu (soit âgée de 18 ans et plus) et membre du programme de fidélité Le Club AccorHotels (ci-après « le Participant »), à l'exception :  
de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu.

#### **Article 3 : Connaissance et acceptation du règlement**

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et en accepter les conditions. La participation à ce Jeu caractérise l'acceptation pleine et entière du Participant aux modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité, aux règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur applicables aux jeux concours.

Tout manquement à l'une quelconque des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 4 : Modalités de participation**

Le mercredi 20 décembre 2017, l'Organisateur organise un goûter de Noël intitulé « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels » pour ses membres et leurs enfants en présence de son Ambassadeur Teddy Riner, judoka français, détenteur de plusieurs titres de champion du monde, champion olympique et champion d'Europe (ci-après « l'Évènement »).

Pour participer à l'Évènement, le Jeu sera mis en place pour permettre aux Participants de tenter de gagner deux (2) places (1 place adulte + 1 place enfant 6/10 ans) conformément à l'article 6 du présent règlement.

Le Jeu « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels » est un jeu concours dans lequel les gagnants sont tirés au sort conformément à l'article 5 du présent règlement.

Le Jeu se déroule exclusivement sur Internet (tout autre mode de participation, notamment postal

est exclu) du 1er décembre 2017 à 9h00 au 4 décembre 2017 à 9h00 inclus date et heure française d'enregistrement du formulaire faisant foi.

Pour participer au Jeu, le Participant doit suivre les étapes suivantes :

Le Participant se rend sur le site Internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » accessible à l'adresse : <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>;

Le Participant doit compléter un formulaire d'inscription accessible sur le site Internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » accessible à l'adresse <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/> pour participer au tirage au sort en renseignant les champs suivants :

Information sur l'enfant du Participant : Nom, Prénom, âge (entre 6 et 10 ans), sexe

Information sur le Participant : Numéro de membres Le Club AccorHotels, Nom, Prénom, numéro de téléphone, adresse mail

Sélection d'un cadeau offert à l'enfant du Participant pendant l'Evènement au choix parmi 5 lots remis à l'enfant au cours de l'Evènement le 20 décembre :

Lego Friends Le Supermarché de Heartlake City (valeur 46,89€ TTC)

Playmobil City Action Avion de passagers (valeur 51,90€ TTC)

Disney Frozen Figurine Set (valeur 42,49€ TTC)

Dickie RC Boat Sea Lord – Yatch Radiocommandé (valeur 42,85€ TTC)

Keel Toys 45cm Ours Polaire (Valeur 44,14€ TTC)

Cocher la case « j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement du Jeu »

Cliquer sur « envoyer » le formulaire.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

Le Participant doit participer au Jeu avant le 4 décembre 2017 à 9h00 inclus (heure française, UTC/GMT +1).

Seule une participation par enfant du Participant sera acceptée. Il est possible pour un Participant d'inscrire plusieurs de ses enfants.

Le Participant sera responsable pendant toute la durée de l'Evènement de l'enfant du Participant.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration de bien personnels pouvant survenir pendant l'Evènement. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des accidents survenant pendant l'Evènement.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès à l'Evènement si :

L'identité du Participant ainsi que de l'enfant du Participant ne peuvent pas être justifiée

L'enfant du Participant n'est pas accompagné par le Participant majeur.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera réalisé en date du 4 décembre 2017 à Paris afin de désigner dix (10) gagnants. Ce tirage au sort sera effectué par l'étude d'huissiers indiquée à l'article 12 du présent règlement.

## **Article 6 : Dotations**

Les gagnants se verront attribuer la dotation suivante :

- Une (1) place Adulte et une (1) place Enfant pour l'Evènement « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels » organisé le mercredi 20 décembre de 14h à 18h inclus à Paris, au cours duquel divers ateliers vont être organisés (ex. : atelier cuisine, shooting photo avec Teddy Riner, remise de cadeaux...).

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre

lot d'une valeur équivalente. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, d'hébergement (etc.), inhérents à la jouissance de la dotation mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge du gagnant.

Dans le cas où l'un des gagnants ne pourrait pas assister à l'Evènement : sa dotation pourrait être remise en jeu et un autre gagnant sélectionné par tirage au sort.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

La dotation est non cessible et strictement personnelle.

Les gagnants sont d'ores et déjà informés, sauf avis contraire de leur part, qu'ils seront photographiés et filmés au cours de l'Evènement pour mettre en avant leur expérience. Ces photos et ces vidéos seront ensuite utilisées sur les réseaux sociaux et vidéos de présentation du programme Le Club AccorHotels à des fins de communication.

### **Article 7 : Informations des gagnants**

Les gagnants seront informés par courrier électronique et en tout état de cause avant le 8 décembre. Ledit courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée par les gagnants, sous réserve d'avoir transmis une adresse valide. Il est précisé en effet que la communication de coordonnées incomplètes ou inexactes empêchera l'attribution du lot sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

Les gagnants disposeront alors d'un délai de cinq (5) jours, à compter de la réception dudit courriel, pour se manifester auprès de l'Organisateur afin de récupérer leur lot.

Tout gagnant qui ne répondra pas avant le 13 décembre à 15h00 inclus sera considéré comme ayant renoncé à son lot. L'Organisateur procédera alors à la désignation d'un nouveau gagnant, selon les mêmes modalités.

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de l'Organisateur et de l'étude d'huissiers indiquée à l'article 12 du présent règlement.

### **Article 8 : Propriété intellectuelle**

Propriété intellectuelle de l'Organisateur

La participation au Jeu ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de l'Organisateur. Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu ainsi que la page internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » accessible à l'adresse <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

#### **CONTROLE DE LA VALIDITE DE LA PARTICIPATION**

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement. A cette fin, l'Organisateur pourra notamment vérifier :

L'identité du Participant, son adresse postale et/ou électronique ;

La qualité de membre « Le Club AccorHotels » du Participant et le numéro de membre du programme de fidélité « Le Club AccorHotels » du Participant.

La participation unique de l'enfant inscrit par le Participant ;

L'âge de l'enfant du Participant ;

## **Article 9 : Demande de remboursement**

L'Organisateur s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au Jeu à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, l'Organisateur ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, l'Organisateur n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu.

### **9.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu**

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation au Jeu (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

### **9.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement**

L'Organisateur s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande.

### **9.3 Modalités du remboursement**

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

Société Pro-Fid  
Jeu « Teddy Christmas by Le Club AccorHotels »  
2 rue de la Mare Neuve, 91000 EVRY, France

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- le cas échéant, copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

## **Article 10 : Exclusion de responsabilité de l'organisateur**

L'Organisateur se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage d'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants. Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu. Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature : suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou autres problèmes susceptibles de causer un dommage, suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation, suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, si les circonstances l'exigent, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'Evènement et/ou d'en modifier les modalités après information des Participants par tout moyen approprié, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

#### **Article 11 : Dépôt et accessibilité du règlement**

Le règlement complet du Jeu est déposé chez SCP PAPILLON LESUEUR, huissiers de justice associés, dont l'étude est située 11, boulevard de l'Europe, 91000 EVRY. Le règlement du Jeu est également disponible sur la page internet « Calendrier de fin d'année Le Club AccorHotels » à l'adresse suivante <http://www.leclubaccorhotels-calendrier-fin-d-annee.com/>. Le règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant. Celui-ci serait alors transmis à l'huissier pour enregistrement et les modifications mises en ligne. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu.

#### **Article 12 : Loi applicable et langue du règlement**

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française. Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

#### **Article 13 : Juridiction compétente**

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et l'Organisateur chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

#### **Article 14 : Communication sur les gagnants**

Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser, diffuser et communiquer leur nom, accompagné de leur dotation. A défaut, les gagnants pourront expressément indiquer le refus de la communication de leur nom en réponse au mail de l'Organisateur les informant de leur dotation. Les gagnants sont informés qu'ils seront photographiés et filmés au cours de l'Evènement, sauf avis contraire de leur part. A cet effet, une autorisation de droit à l'image leur sera transmise par l'Organisateur.

#### **Article 15 : Loi informatiques et libertés**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à l'Organisateur pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : [data.privacy@accor.com](mailto:data.privacy@accor.com).

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 23/11/2017.